

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2431

présenté par
M. Allegret-Pilot, M. Chaix, M. Michoux, M. Alloncle et M. Trébuchet

ARTICLE 49
ETAT B

Mission « Immigration, asile et intégration »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Immigration et asile (ligne supprimée)	0	1 870 879 406
Intégration et accès à la nationalité française	368 484 002	0
Lutte contre l'immigration illégale (ligne nouvelle)	735 794 915	0
Immigration et asile (ligne nouvelle)	1 135 084 491	0
TOTAUX	2 239 363 408	1 870 879 406
SOLDE	368 484 002	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile (<i>ligne supprimée</i>)	0	1 792 471 706
Intégration et accès à la nationalité française	368 464 002	0
Lutte contre l'immigration illégale (<i>ligne nouvelle</i>)	704 958 087	0
Immigration et asile (<i>ligne nouvelle</i>)	1 087 513 619	0
TOTAUX	2 160 935 708	1 792 471 706
SOLDE	368 464 002	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à créer un nouveau programme intitulé « Lutte contre l'immigration illégale », composé d'une action unique au même nom, au sein de la mission « Immigration, asile et intégration », afin de doter l'État d'un instrument budgétaire et opérationnel spécifique consacré à la sécurisation des frontières, à la lutte contre les filières d'immigration irrégulière et à la reconduite effective et systématique des étrangers en situation irrégulière.

Ce nouveau programme serait crédité de 735 794 915 euros, gagés par un redéploiement intégral des crédits de l'actuelle action 03 « Lutte contre l'immigration irrégulière » (soit 435 794 915 euros) et par une réduction complémentaire de 300 millions d'euros des crédits de l'action 02 « Garantie de l'exercice du droit d'asile » du même programme.

Ces crédits seraient redéployés à due concurrence par diminution des autorisations d'engagement et des crédits de paiement des actions concernées.

Ainsi, l'action 02 « Garantie de l'exercice du droit d'asile » verrait ses moyens ramenés de 1 340 198 659 euros à 1 040 198 659 euros en PLF 2026, tandis que l'action 03 « Lutte contre l'immigration irrégulière » serait supprimée, ses crédits et objectifs étant intégralement transférés au nouveau programme « Lutte contre l'immigration illégale ».